

# Demande d'aide financière pour faciliter les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux

(articles L. 124-3, L. 124-4, L. 124-4-1, R. 124-1, R. 124-2, D. 124-4 à D. 124-12  
du code rural et de la pêche maritime)

## 1. Renseignements concernant les frais liés à l'authentification et la publication de l'acte :

Montant TTC de la facture du géomètre s'il y a lieu :

Montant TTC de la facture du notaire des frais de l'échange :

## 2. Identification des échangistes :

<u>Echangiste n°1</u>	<u>Echangiste n°2</u>	<u>Echangiste n°3</u>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :

## 3. Renseignements parcellaires pour chacun des échangistes :

	<u>Echangiste n° 1</u>	<u>Echangiste n° 2</u>	<u>Echangiste n° 3</u>
Commune de l'échange :			
Surface échangée :			
Nombre de parcelles concernées par l'échange :			
Valeur des lots échangés :			
% Quote-part acquitté par l'échangiste :			
Frais document d'arpentage :			
% Quote-part des frais du DA acquitté par l'échangiste :			

## 4. Mentions d'information relatives aux données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatique, destiné à recueillir les informations vous concernant dans le but de finaliser votre demande d'aides financières afin de faciliter les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux. Le traitement de ces données s'inscrit dans le cadre juridique d'une mission d'intérêt public et conformément à l'article L. 124-3 du code rural et de la pêche maritime.

La personne responsable du traitement est le président du Département de la Manche.

Les données ne font pas l'objet d'une décision automatisée. L'ensemble des informations demandées est nécessaire à la bonne instruction de la demande. Tout défaut de réponse pourra entraîner l'impossibilité de traiter la demande.

Les destinataires de ces données sont les agents dûment habilités à y accéder du service foncier de la direction du patrimoine départemental. Elles sont soumises à des obligations imposées par notre politique interne en la matière. Ces données sont conservées le temps de l'instruction avant destruction sécurisée.

Conformément aux articles 13 et 14 du RGPD, le demandeur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition sur les informations le concernant. Il dispose aussi du droit de limiter le traitement de ses données dans les conditions prévues au RGPD.

Pour exercer l'ensemble de ces droits, vous pouvez vous adresser, par mail à : [dpo@manche.fr](mailto:dpo@manche.fr) ou par courrier à : Délégué à la Protection des Données – 50050 Saint-Lô cedex.

Si vous estimez, après contact avec le DPO que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il est possible de saisir la CNIL sur le site [cnil.fr](http://cnil.fr) ou par téléphone au : 01 53 73 22 22, voire par courrier postal : Commission Nationale Informatique et Liberté – 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cédex 07.

**5. Nom et adresse de l'étude notariale ou du notaire rédacteur de l'échange attestant l'exactitude des renseignements joints (signature du notaire et cachet de l'étude).**  
(indiquer l'adresse électronique de l'étude).

**Ne pas oublier de joindre un RIB de chaque échangiste s'étant acquitté des frais.**